



COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

REGLEMENT DIVISION REGIONALE

3D

Une DR (Division Régionale) est instituée en Tir 3D. Elle se dispute par équipes de clubs. Elle se déroule du 1^{er} mars jusqu'au Challenge Christian Verrollès.

Les comités départementaux peuvent présenter une équipe départementale composée d'archers de club n'ayant pas inscrits d'équipes. Elles seront classées avec les équipes de clubs mais seule une équipe de club peut remporter la DR.

Tous les concours 3D organisés en Normandie pendant la période d'ouverture de la DR est une manche de la DR. Une équipe engagée sur la DR mais non présente à une manche ne gagne pas de points sur cette manche.

Le challenge Christian Verrollès par équipe est la seule étape avec un tir en équipe.

Pour disputer la DR, un club ne peut inscrire qu'une équipe par compétition. A chaque compétition, l'équipe peut être différente, sa composition doit être déposée au greffe avant le début des tirs. Une équipe de club se compose de 2 archers au minimum et de 4 tireurs maximum hommes et/ou femmes sans qu'il y ait de condition liée aux catégories d'âge et d'armes.

Pour l'établissement du classement de chaque manche, seuls les 3 meilleurs scores après pondération de chaque équipe seront pris en compte. Ne sera pris en compte que le premier départ de la compétition.

Pendant les épreuves de DR les tirs se déroulent en individuel conformément au règlement du Tir 3D.

Les scores par archer seront pondérés de la façon suivante :

Arc droit : + 90

Arc chasse : + 70

Arc nu : + 20

Arc à poulies : 0

Arc libre : - 60

Pondération féminine : + 45 par
archère de l'équipe

A chaque compétition, les clubs marquent le nombre de points défini dans le tableau suivant :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Points	40	36	32	28	24	20	16	12	8

A partir de la dixième place, les équipes marquent 4 points.

Le classement final est effectué en totalisant les points obtenus lors des différentes étapes, y sont retirés les 2 plus mauvais scores d'étapes de chaque équipe. Ainsi une équipe ayant participé à 6 épreuves sur une année en comportant 8 se verra retirer ses 2 scores d'étapes à 0.

En cas d'égalité au nombre de points de manches, les équipes sont départagées par la somme des 5 meilleurs scores pondérés de chaque équipe. Ne sera pris qu'un seul score réalisé par l'équipe sur son terrain

Le club déclaré vainqueur de la DR est proclamé Champion de Normandie de Tir 3D, il reçoit du Comité Régional un trophée symbolisant sa victoire lors de la dernière étape, le Challenge Christian Verrollès

Modalités

Le droit d'inscription d'une équipe à la DR est fixé à 30 €uros. Cela couvre les coûts des récompenses et participe au budget des formations dédiées aux disciplines de parcours.

Lors de chaque étape de la DR, le CRNTA fournira une distinction pour les 3 premières équipes.